

N°96

Bulletin Académique  
Octobre 2016

P

P R E S S E

Distribué par

LA POSTE

Contact internet :

<http://www.snepfsu-nice.net>  
s3-nice@snepfsu.net

Syndicat National de l'Education Physique

264 bd de La Madeleine 06000 Nice tel : 04 93 86 19 52

Déposé le : 7 octobre 2016

## Construire un syndicalisme exigeant et novateur ?? ...

... pourquoi pas !!!!

Cela fait déjà quelques années que les gouvernements successifs ont adopté un rapport de force fondé sur leur capacité à nous étouffer sous l'afflux de réformes. Il suffit de se rappeler que sur ces deux dernières années, nous avons eu la réforme du statut ainsi que celle de la représentativité syndicale, celle des programmes, celle du collège et maintenant celle des rémunérations et des carrières pour ne parler que de celles du second degré. Mais nous sommes touchés aussi par d'autres réformes comme celle de loi travail. Autant de chamboulements destinés uniquement à mettre les enseignants et les organisations syndicales en difficultés pour organiser la défense de notre école et de nos statuts. Pour ne rien gâcher, les gouvernements qu'ils soient de droite ou de gauche, s'appuient sur quelques syndicats d'accompagnement qui sont certes minoritaires mais qui sont là pour torpiller l'expression des collègues et des syndicats qui se battent contre la démolition progressive du service public de l'éducation.

Le SNEP-FSU se rend bien compte qu'un syndicalisme d'opposition et de lutte ne suffit plus pour donner aux collègues une raison d'espérer et de se révolter et, pour cette raison, il s'engage dans une forme de militantisme plus exigeante. Puisqu'on ne peut plus compter sur les pouvoirs publics pour proposer des alternatives crédibles au démantèlement de notre outil de travail, il faut se mettre en position de pouvoir porter des revendications alternatives construites, démocratiquement débattues dans la profession et porteuses d'efficacité et de changements positifs.

C'est dans cet esprit, et face à l'attaque que subit l'EPS dans le cadre de la rénovation des programmes collège et du DNB, que le SNEP s'est lancé dans la construction de programmes alternatifs et fait des propositions concrètes pour faire rentrer à nouveau l'EPS dans les disciplines évaluées au brevet. Il s'agit aujourd'hui de dire, en concertation avec la profession, ce que l'on souhaite vraiment et pourquoi !!!

Inutile, sans doute, de dire ce que représente la tâche que le SNEP se fixe : c'est titanesque mais l'enjeu est de taille. Cette année est une année de congrès et le SNEP va être amené à renouveler et élargir ses instances militantes au plan national et local. Dans le contexte que nous venons de dépeindre, la question de l'investissement de chaque collègue se pose.

Comment permettre au SNEP de continuer à exister pour la défense et la promotion de la profession ? de créer ? d'être une force de proposition ? d'être une force d'interposition ?

Derrière cette question, il y a la question du rôle que chacune et chacun doit jouer. Oui ! Le SNEP fonctionne grâce à des collègues qui partagent une vision (que vous êtes ultra majoritaires à soutenir lors des élections professionnelles) et qui ont décidé de donner de leur temps. Aujourd'hui votre syndicat a besoin que vous soyez plus nombreux à devenir acteurs de la construction des futures alternatives pour notre école, que vous soyez plus nombreux à vous engager dans une démarche militante. C'est à cette fin que nous vous encouragerons à venir faire vivre les congrès que nous organisons cette année, ils sont un véritable moment de débat et constituent un premier pas militant.

Pour se convaincre de venir, il faut se poser sans doute la question de ce que représente le SNEP pour la profession et la discipline aujourd'hui et depuis de nombreuses années.

FP



à retenir :

Stages :

Programmes  
CHS-CT

Elections

### SOMMAIRE

p. 1	. Edito
p. 2	. Enquêtes . L'EPS au DNB
p. 3	. Elections . Stage
p. 4	. Du côté du CHS-CT : stage



Bulletin trimestriel du SNEP FSU  
ISSN 1277 5959  
CPAP 0917 S 05075  
Imprimé par nos soins  
Directeur de la publication:  
Louis Rodolphe  
264 Bd de la Madeleine 06000 Nice  
Fabrication et Rédaction :  
Pierre-Marc Pillot - Cathy Boissin  
Prix au numéro: 0.20€

## Enquête Collège

Le SNEP 06 vous remercie car les enquêtes de rentrée ont été bien renseignées cette année. En effet 48% des collègues ont répondu. Doit-on y voir une inquiétude chez les collègues ou du moins une expectative de la profession face à cette réforme dont l'efficacité reste à démontrer.

Mais revenons à une analyse plus pragmatique.

Deux établissements sur trois sont composés de 3 à 4 collègues et presque un sur deux à un BMP. Encore une illustration du morcellement des services. Aucun établissement ne nous signale que la coordination est prise en charge de service. En découle deux réflexions, la première, traduit certainement le besoin financier des collègues. La deuxième, une dégradation des conditions d'exercice car cette pratique ne semble plus être proposée aux coordinateurs. Malgré tout il semble que la quantité d'IMP versée pour cette fonction soit conforme aux textes. Les forfaits AS sont attribués, bien que les quelques cas signalés concernent principalement les TZR affectés sur les BMP. Preuve, si l'en fallait encore, que nos collègues sur cette mission sont soumis à des traitements fort différents des collègues en poste.

Quant à la mise en place de la réforme, 55% des équipes ont proposé de l'AP. Une grande majorité voir la quasi-totalité concerne la problématique du savoir nager. On peut noter aussi qu'une fois sur deux l'action existait déjà. Restons positif et réjouissons-nous de l'occasion saisie par les collègues pour mettre en place des dispositifs en fa-

veur des élèves en difficultés. Pour l'EPI le bilan est plus mitigé. Si 88% des équipes ont répondu à la demande institutionnelle et de façon plutôt collective (70% des équipes participent collectivement à cet enseignement pratique interdisciplinaire), nous pouvons légitimement nous interroger sur l'importance que ça revêt dans la pratique de terrain. En effet si les projets sont à 70% tournés vers la santé et/ou la physiologie, une partie sur le champ de la création et une autre sur la citoyenneté, plusieurs indicateurs nous laissent à penser que l'on se rapproche plus d'une organisation formelle plus que d'une révolution pédagogique censée en finir avec l'échec scolaire et les inégalités qui en découlent. Un bon tiers des actions étiquetées EPI existaient déjà avant la réforme. D'autre part quand on interroge sur l'impact sur l'enseignement de l'EPS, 75% déclarent ne pas avoir de modification de leur programmation. Seul 16% déclarent avoir une diminution du temps d'enseignement. Ce qui, au demeurant, ne reste pas acceptable.

En conclusion nous pouvons penser que si dans la forme l'EPI et l'AP sont mis en place, leur incidence sur le système semble très loin des enjeux qu'elles s'étaient fixées. Mais ne jouons pas les Cassandres, espérons que dans le temps, cette gabegie économique en terme de formation, et les activités chronophages déployées par les collègues auront des effets positifs... Si d'ici là on ne nous propose pas une nouvelle réforme !

Colas MOUTON

## Enquête Lycée

Le Bilan de l'enquête Lycée, elle aussi a bien fonctionné et il est éloquent.

Les conditions de travail, en termes d'effectifs se dégradent. Les effectifs sont lourds, 75% des répondants déclarent avoir plus de six heures d'enseignement en effectif supérieur à 35 élèves, et 1/3 déclarent que les regroupements de classe leur sont imposés.

Situation d'autant plus intolérable que les compensations financières proposées par le ministère semblent très mal appliquées aux collègues.

En effet, seul 11% des collègues affirment avoir touché l'indemnité de sujétion contre 55% qui déclarent ne pas en bénéficier. Proprement inacceptable lors que l'on parle

de 1250€. Idem pour les 90% qui enseignent au moins 6 heures dans les classes à certifications, seul 41% déclarent avoir touché les 300€ d'indemnité.

Doit-on y voir une discrimination de la discipline, le fameux sous-prof, ou est-ce que cette pratique est généralisable à l'ensemble du lycée ? Nous ne manquerons pas de creuser la question et d'interpeller le rectorat !

Encore une fois le besoin d'un SNEP actif et réactif est indispensable. Mais cette activité repose sur toutes et tous.

**Nous renouvelons notre appel à vous syndiquer mais surtout**

**à venir gonfler les rangs des militants !**

Colas MOUTON

## Une vraie place pour l'EPS au DNB

Le nouveau DNB supprime l'épreuve d'EPS (en fait toute la partie contrôle continu du précédent DNB), comme le précise l'arrêté du 31 décembre 2015 dans ses articles 5 et 6.

En clair aujourd'hui le DNB s'obtient en additionnant les points obtenus par la validation du socle et de l'examen. La maîtrise de chacune des huit composantes du socle commun (400 points) est appréciée lors du conseil de classe du 3e trimestre de la classe de 3e : Maîtrise insuffisante (10 points), Maîtrise fragile (25 points), Maîtrise satisfaisante (40 points), Très bonne maîtrise (50 points). L'examen proprement dit qui comporte 3

épreuves (l'EPS, les arts, les langues n'en font pas partie) notées 100 points chacune.

Une modification de l'arrêté afin d'ajouter 100 points à l'examen pour une épreuve EPS.

L'examen comporterait ainsi non plus 3 mais 4 épreuves (100 points chacune).

Si l'objectif est vraiment de former des futurs citoyens, cultivés et physiquement actifs, l'EPS doit être « certifiée » dans le cadre des examens scolaires.

**L'épreuve reposerait comme précédemment sur un CCF de 3 APSA déterminées par l'équipe d'EPS.**

PMP

# Appel à candidatures pour le renouvellement des instances du SNEP



Dans le cadre de la préparation du prochain Congrès National de mars 2017 et du renouvellement de toutes les instances du syndicat, tant au niveau national, académique que départemental, tout-e candidat-e « doit être à jour de sa cotisation de l'année scolaire précédente s'il-elle était alors syndicable et de l'année scolaire en cours, le jour du dépôt des candidatures » (article 7 du règlement intérieur du SNEP-FSU).

Les collègues, ou représentants de courant de pensée, qui souhaitent présenter une liste à quelque niveau que ce soit, doivent en faire état auprès du bureau sortant, au niveau concerné, avant le vendredi 28 octobre 2016.

**Le dépôt des scrutins devra s'effectuer jusqu'au 3 novembre.**

**Le dépouillement se fera en congrès académique 26-27 janvier.**

- ◆ Pour le scrutin académique :  
→ Cathy BOISSIN par l'intermédiaire de la boîte mail S3 : [s3-nice@snepfsu.net](mailto:s3-nice@snepfsu.net)
- ◆ Pour les scrutins départementaux :  
→ Pour le 83 : Gérard PERMINGEAT : [s2-83@snepfsu.net](mailto:s2-83@snepfsu.net)  
→ Pour le 06 : Colas MOUTON, Pierre-Marc PILLOT : [s2-06@snepfsu.net](mailto:s2-06@snepfsu.net)

Dans le prochain bulletin académique, nous vous donnerons toutes les informations concernant les modalités de vote, nous vous présenterons les listes, ainsi que les rapports d'activité et financier des équipes sortantes. Enfin nous vous informerons des dates AG départementales pour débattre et préparer le Congrès Académique les jeudi 26 et vendredi 27 janvier dans un lieu qui nous reste à déterminer.

## Stage syndical du SNEP Nice

**Stage d'écriture de fiche d'APSA pour un programme collège intelligible.  
Le lundi 17 et mardi 18 octobre au Centre International de Valbonne (CIV)  
190 rue Frédéric Mistral  
06560 Sophia Antipolis**

**En présence de Sébastien MOLENAT Secrétariat National du groupe éducation**

**Inscription par mail pour recevoir une convocation : [colas.mouton@gmail.com](mailto:colas.mouton@gmail.com)**

Le SNEP s'est lancé dans une opération d'envergure d'écriture collective de programmes alternatifs. En l'absence de véritables programmes officiels il nous a semblé que l'heure était grave pour la discipline, même si individuellement chacun peut penser que les nouveaux programmes ne changeront rien à leur pratique.

Chacun doit avoir en tête que les programmes ont pour principale fonction d'identifier clairement ce que tout élève doit avoir appris (et donc ce qu'il doit savoir et savoir faire), au cours de sa scolarité. Ils ne peuvent ni ne doivent aborder les « mises en œuvre » qui sont de la responsabilité « conceptrice » des enseignants.

C'est pourquoi notre académie, vous propose un stage d'écriture et de réflexion autour des APSA. Il est organisé comme un véritable TD collectif, pour mettre ces programmes alternatifs à l'épreuve de votre expérience professionnelle. Les experts c'est vous !

Ces programmes sont un point de départ d'un débat professionnel et non le point d'arrivée. Ils se veulent évolutifs et catalyseurs d'une dynamique professionnelle d'écriture retrouvée. Le processus est tout aussi important que le résultat.

D'autant que la vacuité des programmes appelle l'ensemble des équipes d'EPS des établissements à muscler leur projet pédagogique. Nous faisons le pari de rédiger des contenus collectivement, pour donner du corps à ce projet. Ce qui est difficile de finaliser seul dans son établissement, l'est nettement moins collectivement. Enfin pour obtenir un accord large sur le sujet, il faut un véritable travail collectif, c'est ce travail que nous vous proposons durant ces deux jours. Toutes ces productions permettront de nourrir le colloque de 17 et 18 novembre à Villejuif.

Nous consacrerons aussi un moment important d'échange sur le nouveau DNB et l'absence d'épreuve EPS, face à cette attaque pour la discipline nous vous présenterons le plan d'action prévu, avec vous, par le SNEP.

Si cette démarche te plait ou que ta curiosité est titillée, envoie une demande d'inscription à :

Colas MOUTON ([Colas.mouton@gmail.com](mailto:Colas.mouton@gmail.com)) pour ces deux jours.

# Du côté des CHSCT



## Les réflexes de la rentrée

En ce début d'année, nous redécouvrons l'importance des conditions dans lesquelles se déroule notre enseignement au quotidien et réalisons parfois l'impact sur notre santé en fin de carrière seulement.

N'hésitons pas à nous saisir d'outils facilement disponibles dans chaque établissement pour limiter les difficultés au travail.

La **CHS** : vérifier l'existence ou pousser à la création, en C.A, de la Commission Hygiène Sécurité. Elle est obligatoire dans les lycées techno et professionnels ainsi que les collèges avec SEGPA et facultatives dans les autres établissements. Elle permet de traiter des questions liées à la sécurité des personnels, des usagers, des locaux et des installations sportives.

Le chef d'établissement est censé transmettre les PV aux CHSCT.

Le **RSST** : vérifier l'endroit où se situe le Registre Santé Sécurité au Travail. Il est obligatoire et doit devenir le document de référence pour mentionner vos observations de sécurité ou suggestions de prévention touchant aux problèmes de santé et de conditions de travail. C'est un document officiel sur lequel le chef d'établissement doit obligatoirement mentionner par écrit les mesures prises.

Le suivi des problèmes relevé est assuré en CHS et peut remonter en CHSCT si problèmes persistent.

## Les actus de la rentrée

### Santé et Formation continue

→ Le stage « **Prévenir les troubles de la voix** » est réservé aux prof d'EPS :

→ dispositif 16A0230239, module n°33678

Vous devez vous inscrire auprès de Mme JARDIN Nadine : [Nadine.Jardin-Laszlo@ac-nice.fr](mailto:Nadine.Jardin-Laszlo@ac-nice.fr)

(mettre en copie Mme MENARD : [Christine.Menard@ac-nice.fr](mailto:Christine.Menard@ac-nice.fr).)

Les places semblent pour l'instant limitées. Des demandes en nombre feront la preuve des besoins et permettront d'obtenir des cessions supplémentaires

### Groupe de travail sur les troubles musculo-squelettiques

Le prochain GT sur les TMS des prof d'EPS en présence du Dr Donteville, médecin de prévention, de Mr Durtard, et des représentants syndicaux aura lieu le 3 octobre pour formuler des préconisations en vue de la prévention des TMS. Elles devront être ensuite validées en chsct académique.

Vos exemples et témoignages ou propositions sont les bienvenues pour faire avancer les débats en G.T.

[djeperminge@hotmail.com](mailto:djeperminge@hotmail.com)

[pascale.previt@ac-nice.fr](mailto:pascale.previt@ac-nice.fr)

## Les rendez-vous du SNEP - Le rendez-vous avec la profession

Force est de constater que la profession se rencontre trop rarement (disparition des AG UNSS, des formations de bassin...). Or le SNEP se veut un vecteur de rencontre entre collègues, et vous propose des formes diverses et variées pour y parvenir :

→ **Des rendez-vous Nationaux :**

- 17 et 18 Novembre Colloque programme à Villejuif.

- 13 au 17 mars Congrès National à Montpellier.

→ **Des instances Locales :**

- AG départementale 12 décembre 2016

- 26 et 27 janvier 2017 Congrès académique

→ **Des stages syndicaux :**

- 17 et 18 octobre, réflexion pédagogique, stage programme alternatif.

- stage TZR en mars

- 2 stages stagiaires

**Enfin, la porte du local SNEP Nice vous est ouverte tous les jeudi après-midi au 264 Bd de La Madeleine à Nice ainsi que sa ligne téléphonique : 04 93 86 19 52.**